



Dossier de candidature

Exposition artistique collective

Invitation à la balade

Regards d'artistes sur la Nature

Hôtel de Mézières, Eaubonne, du 4 au 18 mai 2026

Dossier à retourner au plus tard le 28 février 2026.

L'exposition est collective, cherchant à marier les pièces de plusieurs artistes.

Le thème de l'exposition rend hommage à la Nature, telle qu'elle inspire les créations artistiques.

Toutes les matières et toutes les techniques sont acceptées. L'interprétation du thème peut se faire sous forme d'œuvres d'art visuel (photos, œuvres plastiques à poser ou accrocher, dessins, peintures, sculptures...) ou d'installation. Elle peut aller du dessin animalier figuratif à la sculpture abstraite, à condition qu'elle exprime bien le thème de l'exposition (liste non exhaustive).

Les œuvres exposées sont des originaux réalisés par l'artiste exposant. La sélection relève de l'A15 et ses choix sont sans appel. L'emplacement des œuvres relève de la commissaire d'exposition.

A QUI S'ADRESSE CET APPEL A CANDIDATURE ?

- Des artistes professionnels immatriculés auprès de l'URSSAF des auteurs-artistes ou de la CMA
- Des professionnels âgés de 18 ans et plus
- Des professionnels qui travaillent des pièces uniques et des petites séries (ceci s'adresse tout particulièrement aux photographes, graveurs...).

SONT EXCLUS DE CET APPEL

Tous les objets utilitaires.

(Ex : bijoux, vêtements, lampes, mobilier, vaisselle...)



Dossier de candidature

VOS COORDONNÉES

Nom d'artiste :

.....
Il s'agit du nom que vous souhaitez voir apparaître sur les documents de communication

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal, ville :

Téléphone portable : **Email :**

Site internet :

Lien Facebook, Instagram, Pinterest :

.....
N° de SIRET/SIREN :

Et/Ou N° Affiliation Maison des Artistes :

VOTRE DEMARCHE ARTISTIQUE

Décrivez votre démarche, la technique et les matériaux que vous travaillez :



Dossier de candidature

PIECES EXPOSEES

Décrivez le type d'oeuvres que vous souhaitez exposer, ce sont les seules qui seront acceptées le jour du salon. N'hésitez pas à joindre des photos. L'A15 se réserve le droit d'accepter certaines de vos propositions et d'en refuser d'autres.

IMPORTANT

Les exposants s'engagent à exposer et à vendre uniquement le type d'oeuvres annoncées et spécifiées sur le bulletin d'inscription.

REPAS

Les repas sont à la charge de l'exposant.

REPORT, ANNULATION

En cas de désistement de l'exposant, moins de deux mois avant l'événement, aucun remboursement ne sera fait en raison des frais engagés par l'organisateur pour la réservation de la salle et la communication de la manifestation, sauf cas de force majeure (accident, maladie... avec certificat).

Cas exceptionnel : le remboursement pourra être effectué si un remplaçant peut être trouvé avant le salon.

En cas de force majeure, ou de mesures sanitaires inapplicables, les organisateurs se réservent le droit de reporter ou d'annuler la manifestation et de rembourser les participations déjà acquittées.

DÉGRADATION

Les exposants sont **responsables** des dommages causés sur l'emplacement qu'ils occupent (installation, matériel prêté). S'il y a dégradation, les dépenses afférentes seront à leur charge.

HORAIRES

Lieu : Hôtel de Mézières, 14, av de l'Europe, 95600 EAUBONNE.

Installation des exposants : lundi 4 mai, à compter de 9h30.

Vernissage : mercredi 6 mai à partir de 19h00.

Le vernissage est l'occasion de convier les élus, la ville, la presse, la CMA.... Ainsi que vos très bons clients (5 personnes maximum par artiste).

Ouverture au public :

De 11h à 19h en semaine, à compter du mardi 5 mai.

10h – 19h les samedi et dimanche.

Démontage : le dimanche 17 mai après 19h00.

A noter : Le démontage ne pourra débuter avant cet horaire par courtoisie envers les visiteurs, les autres exposants et les organisatrices (sauf contre-ordre).

BILAN DU SALON

En fin de salon, les organisatrices vous solliciteront pour connaître de manière anonyme votre chiffre d'affaires et le nombre de clients pour calculer le panier moyen. Vous n'êtes pas tenu de communiquer ce chiffre si vous ne le souhaitez pas. Cependant, cette information est très importante pour connaître la valeur de nos salons. Elle permet également à l'association d'avoir des éléments à présenter lors de la recherche des salles, de partenaires et pour les demandes de subventions. L'analyse de ces informations vous sera communiquée.

ANIMAUX DE COMPAGNIE

Vos petits amis ne sont pas acceptés sur le salon.



Dossier de candidature

VOTRE ENGAGEMENT

Nous vous remercions de prendre le temps de lire et cocher ces cases valant pour engagement.

- Je m'engage à honorer mes permanences selon le planning qui sera établi et à présenter le travail des collègues.
- J'accepte d'envoyer à ma clientèle les documents de communication dématérialisés fournis.
- J'autorise les organisateurs de l'évènement à utiliser librement et sans frais mes photos sur les supports de communication de la manifestation.
- Je m'engage à respecter les lieux et ses équipements
- Je m'engage à fournir l'ensemble des documents et justificatifs nécessaires à ma participation à la manifestation (listés ci-dessous).

L'ENGAGEMENT de l'A15

L'A15 s'engage à :

- un agencement mettant le travail de chacun en valeur
- établir un planning de permanences
- organiser la communication physique et virtuelle
- organiser le vernissage
- ne prendre aucune commission sur vos ventes

Documents et justificatifs nécessaires à la validation de votre dossier d'inscription.

- Le dossier d'inscription rempli et signé.
- Une copie de votre enregistrement statutaire (avis de situation, extrait d'immatriculation auprès de la Maison des artistes, extrait d'immatriculation auprès de l'INPI - ce document doit dater de moins de 3 mois).
- Une attestation d'assurance en Responsabilité civile professionnelle en cours de validité et couvrant les dates de la manifestation.
- A minima 5 photos représentatives des œuvres que vous souhaitez proposer pour l'exposition, 1 photo de vous à l'atelier. Format 1350 x 1080 px.



Dossier de candidature

INSTALLATION

L'A15 se réserve le droit d'attribution des emplacements de chacun, aucune contestation ne sera possible.

A noter : les surfaces ne seront attribuées aux exposants qu'après validation définitive de leur dossier de candidature (soit après paiement de la participation financière).

Tarif adhérent A15 = 60€

Tarif non-adhérent A15 = 130€

Matériel mis à disposition

- Cimaises et crochets de l'hôtel de Mézières
- Plots de l'hôtel de Mézières
- Crochets de l'A15

Merci d'apporter votre matériel d'exposition

- Multiprises et rallonges correspondant aux normes de sécurité
- Éclairage, privilégiez des ampoules basse consommation et leds

RÈGLEMENT

Dès l'acceptation de votre candidature, vous recevrez un lien Hello Asso pour le règlement de la location de votre stand. Cette étape de règlement franchie, votre participation sera validée.

Votre signature vous engage sur l'ensemble des éléments de cette fiche d'inscription.

Date :

Signature :

Nous vous remercions de renvoyer ce dossier complété, ainsi que l'ensemble des éléments demandés à l'adresse suivante : contact@a15artisans.fr

Date-butoir pour l'envoi du dossier : au plus tard le 28 février 2026.

Merci de votre confiance !

A15, association d'artistes et d'artisans d'art